

**Comité Régional de Natation**  
**Compte rendu du Comité directeur**  
**Du Jeudi 18 février 2021**

Présents : ABEL Julie, ARNAUD Frédéric, ATTYASSE Flore, BENHAMLA Madhia, BERTSCH Marc, DERVILLIER Dominique, FAUBOURG Guilène, FONTAINE, Henry GOUPIL Thierry, IDMONT Samuel, KUYTEN Valérie, PAUSE David, SAVIGNY Daniel.

Excusé : Frédéric ARNAUD a donné une procuration

Absents : BOIN Jean-Francois, Frédéric ARNAUD

Ordre du jour :

- Le caf
- Les compétitions en mode covid, leurs annulations
- L'accord sur les dépenses liées aux regroupements que Franck va organiser...
- La formation de juges de bassin : le processus, les dates....
- Mesures à prendre et rôle de la ligue pour dynamiser et favoriser les liens inter clubs et avec Franck
- La participation de la ligue aux dépenses protocole Covid

Début : 18H30

Lecture du courrier par le président :

la Mission d'intérêt général d'un service civique au sein d'une structure (12H). Ce n'est pas gratifiant pour l'enfant.

**1- Les compétitions en mode covid, leurs annulations :**

Madhia BENHAMLA a verbalisé son mécontentement. "On décide du sort des sportifs sans consultation". Voir l'article de Madhia <https://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2021/02/18/interdiction-prefectorale-des-competitions-covid-19-le-sport-paie-encore-des-pots-casses-qu-il-n-a-pas-casses,131194.html>

A la Possession, Daniel SAVIGNY explique qu'il a dû annuler la semaine précédente car la progression de l'épidémie et les moyens qu'il fallait mettre en œuvre par rapport à la place n'était pas gérable.

Idée : repérer les piscines qui pourraient organiser les compétitions pour les plus grands et les petits.

Ligue de basket, de judo...sont énervées. Donc, n'est-ce-pas le moment de faire un courrier au préfet au nom de la Ligue de natation ? On a une spécificité : un sport dans le chlore. On a l'avantage de faire à huis clos. Nous sommes conscients de la crainte que durant une compétition, les différentes régions soient touchées et qu'il y ait une contamination croisée. Pourquoi ne pas leur prouver qu'on a un protocole qui a montré son efficacité ? On a de l'expérience : meeting, interclub...pas d'incidence. Notre démarche est qu'on a conscience de la progression des variants notamment sud-africain. Il faut s'inspirer du courrier du président de la Fédération. Pour organiser des compétitions normales.

Thierry GOUPIL a eu une réunion mercredi 10 février 2021 avec la préfecture : il était question d'interdiction des sports de combat et des sports de contact. La natation

n'était pas incluse. Les services préfectoraux n'étaient pas sur cette longueur d'ondes....

Daniel S. se demande comment a été établie la liste pour la compétition de ce dimanche 21 février 2021 ? DP : Le DTN a fait une liste par rapport au (PPF) Plan performance fédéral et par rapport à l'indice de performance de son âge > 83%.

La question se pose : doit-on annuler la compétition pour trente nageurs ? Thierry G. estime qu'en respectant les gestes du protocole, il n'y aura pas de problème de contamination. Les entraîneurs ont-ils été consultés pour l'organisation proprement sportive ? Les entraîneurs de la Possession ont envoyé un mail à Franck Schott à ce sujet ce matin et il a répondu que pour le MQ3 de lui communiquer la liste des nageurs potentiellement qualifiables pour la MQ2 l'urgence de reformater la compétition a réduit la liste aux critères ci dessus précisée. Doit-on interpréter la notion de "haut niveau" ? Lecture de l'article 8 et 10 de l'arrêté préfectoral.

Lecture du mail de Mr REOS de la mairie de Saint-Denis

Après le 5 mars 2021, quelles sont les solutions? Consulter F.S pour savoir comment sélectionner les nageurs ? Consulter les entraîneurs...pour faire entrer les nageurs dans la liste : chronométrer et ajouter les nageurs potentiellement qualifiables.

## **2. Le CAF**

Les critères du PPF ont été resserrés (qualification pour la France et indice de performance) par rapport à l'année dernière donc les meilleurs ont été gardés pour faire plus de choses avec eux. DP fait savoir qu'une réservation de lignes sur la piscine de St-Denis a été faite sur certains mercredis : regroupement possible. Voir s'il faut aménager quelque chose... Le but de F.S : la performance. Ils sont dix-huit et aimerait avoir douze nageurs.

MB : Partenaires d'entraînement : que sont-ils devenus ?

Valide-t-on la proposition ? A NOTER : Il y a des coquilles sur la liste à corriger ; le nombre de structures (2 types). Y a-t-il des clubs supports ? REVOIR AVEC F.S. Mettre une date de réunion. En visio ? A programmer.

Le 1er Mars 2021 : fin des inscriptions.

## **3. L'accord sur les dépenses liées aux regroupements que Franck va organiser...**

Pas de prévisionnel car les regroupements ne sont pas encore prévus. Sur le CAF, il y a eu des subventions, une ligne budgétaire de 5000€ est disponible. Nous donnons accord à son utilisation.

## **4. La formation de juge : le processus, les dates....**

Juge de virage et nage : Didier MESLET est resté à La Réunion, il a les compétences et d'accord pour former les personnes volontaires. A prime abord, formation théorique, la pratique se fera par la suite dans l'espoir d'une reprise rapide des compétitions . Reporte-t-on ? Faire un planning par club selon D.S. Il faut voir tous les officiels B (il faut avoir passé l'examen il y a plus de deux ans) pour qu'ils deviennent officiels A. Et renouveler le vivier officiel B. Pour le Port, c'est suffisant. Pour la Possession, il faut démarcher les parents de nageurs. Trois formations par zone.

## **5- Mesures à prendre et rôle de la ligue pour dynamiser et favoriser les liens inter clubs et avec Franck**

Remettre en place les réunions techniques (ETR) : participeraient aussi les dirigeants de club pour accompagner à l'établissement du calendrier. Ceci afin d'éviter les aller-retours. Le regroupement pourrait se faire le samedi ? La Ligue proposerait d'organiser un repas de cohésion. Une réunion de travail entre l'équipe technique et F.S (D.P s'il est disponible). Les présidents de club doivent inciter les entraîneurs. Il faut que le président de la Ligue soit en copie des informations.

## **6- La participation de la ligue aux dépenses protocole Covid**

La ligue pourrait acheter du matériel (gel hydroalcoolique 250 ou 500ml), mettre en stock mais il faut venir chercher lors d'une compétition. 10 litres grâce à des sponsors avec DERVILLIER Dominique et IDMONT Samuel. Faire signer un papier de remise de gel aux clubs.

## **7- Questions diverses**

T.GOUPIL termine la réunion par rapport à son rôle de responsable COVID. Peut-il s'adresser directement au responsable COVID du club en mettant Caroline en copie ? Oui unanime.

Si des clubs ne jouent pas le jeu, la Ligue en est référée et T.G demande que le club n'organise plus la compétition ? DP informe que ce n'est pas cette sanction n'est pas appropriée. Peu de clubs organisent. Cela pénaliserait les nageurs.

Le protocole est-il affiché demande DERVILLIER Dominique?

Comment empêcher quelqu'un qui n'est pas licencié d'entrer le jour de la compétition? Vérifier? La liste des personnes qui peuvent entrer...DS propose que la ligue doit demander aux clubs la liste des personnes qui participeront à la compétition. Il y aura autorisation d'accès aux personnes y figurant. Dans une certaine limite bien entendu.

Lecture de courriers par le président :

- Affiliation d'un nouveau club à "Phil o Libre" Mayotte. VOTE.
- Demande de subventions Région : 43500€
- PV de la Fédération

Fin de la réunion : 20h40

KUYTEN

générale

Valérie

Secrétaire